

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTELIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur Jean LACROIX, Maire de la commune de CASTILLON-SAVÈS accueille le dernier conseil de la mandature 2014-2020 et à cette occasion il prononce le discours ci-après :

« Chers amis,

C'est avec joie et enthousiasme, malgré un certain émoi que j'ai l'honneur avec mes conseillers de vous recevoir à CASTILLON-SAVÈS.

Ce soir à 18 heures était la dernière heure pour l'inscription des candidats de liste ou de groupe voulant se présenter à l'élection municipale 2020.

Je félicite celles et ceux qui remettent leur mandat en jeu, aux nouveaux candidats une belle élection.

À tous vos colistiers, une passionnante mandature tournée vers le devenir de vos communes et par incidence de la C.C.G.T. tout en comptant sur le savoir, le dévouement des services administratifs aussi bien communautaires que communaux.

Merci à vous tous, à Monsieur le Président, Francis IDRAC, d'avoir su mener dans un bon esprit les projets de la C.C.G.T.

Je souhaite aux futurs membres des commissions, du bureau de pouvoir présenter aux conseillers communautaires des projets porteurs d'ambition pour le bel avenir de notre communauté de communes ».

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. LACROIX et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Laura BELOTTI est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PARTIE 1..... 6

1.1 CODEV 6

1.1.1 Présentation des avis des travaux du conseil de développement de la Gascogne Toulousaine 6

PARTIE 2..... 7

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ... 7

1.3 FONCTIONNEMENT INTERNE..... 7

1.3.1 Retrait de la commune de Fontenilles : étude financière et fiscale de Ressources Consultants Finances 7

1.3.2 Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée BL 437 ... 7

1.4 FINANCES..... 7

1.4.1 Examen et approbation des comptes de gestions 2019 du comptable public et vote des comptes administratifs 2019 7

1.4.1.1 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget principal..... 8

1.4.1.2 Vote du compte administratif 2019 du budget principal 8

1.4.1.3 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « MCEF » 8

1.4.1.4 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « MCEF » 8

1.4.1.5 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « Photovoltaïque » 8

1.4.1.6 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Photovoltaïque » 9

1.4.1.7 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « Pont Peyrin III » 9

1.4.1.8 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Pont Peyrin III » 9

1.4.1.9 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « Roulage » 9

1.4.1.10 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Roulage » 9

1.4.1.11 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « Espèche » 10

1.4.1.12 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Espèche » 10

1.4.1.13 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « Génibrat » 10

1.4.1.14 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Génibrat » 10

1.4.1.15 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « Les Martines » 10

1.4.1.16 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Les Martines » 10

1.4.2	Affectation du résultat 2019 du budget principal	11
1.4.3	Affectation du résultat 2019 du budget annexe « MCEF »	11
1.4.4	Vote du taux de CFE 2020 (Cotisation Foncière des Entreprises)	11
1.4.5	Vote des taux de taxes ménages 2020.....	11
1.4.6	Vote du taux de TEOM 2020 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	11
1.4.7	Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2020.....	11
1.4.8	Vote des budgets primitifs 2020.....	12
1.4.8.1	Budget principal	12
1.4.8.2	Budget annexe « MCEF »	12
1.4.8.3	Budget annexe « Pont Peyrin III »	12
1.4.8.4	Budget annexe « Roulage ».....	13
1.4.8.5	Budget annexe « Espèche »	13
1.4.8.6	Budget annexe « Génibrat ».....	13
1.4.8.7	Budget annexe « Les Martines »	14
1.4.8.8	Budget annexe « Photovoltaïque »	14
1.4.9	Budget principal : subventions d'équilibre 2020 au budget « EPIC Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine »	14
1.4.10	Gers numérique : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle et d'une participation à l'investissement - année 2020.....	14
1.4.11	Orientation et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus	15
1.5	RESSOURCES HUMAINES.....	16
1.5.1	Rapport sur l'égalité femmes-hommes.....	16
1.5.2	Validation du plan de formation 2020.....	16
1.6	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	16
1.6.1	Approbation de la modification simplifiée du PLU de l'ISLE-JOURDAIN	16
1.7	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	16
1.7.1	ZAE du Roulage : convention d'occupation du domaine public entre la CCGT et la société EXCENT FRANCE	16
1.7.2	Approbation du protocole d'accord Territoire d'Industrie Gers-Tarn et Garonne	16
1.7.3	ZAE Pont Peyrin 3 : Dossier DETR 2020 - Adoption du plan de financement des travaux d'aménagement de la zone d'activités Pont Peyrin 3	17
1.8	PETITE ENFANCE	17
1.8.1	Multi accueil d'API en Gascogne : demande d'aide à la CAF pour le remplacement du lave-vaisselle	17
1.9	SPORT.....	17
1.9.1	Piscine : tarification 2020	17
1.9.2	Demande de labellisation « Terres de Jeux » (PARIS 2024)	19

1.10 QUESTIONS DIVERSES..... 19

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

PARTIE 1

1.1 CODEV

1.1.1 Présentation des avis des travaux du conseil de développement de la Gascogne Toulousaine

M. DIRAC remercie Mme Nathalie ROUSSEL et M. Pierre BRUSON pour leur implication pour animer le CODEV et donne la parole à Mme LOMBARD, élue siégeant au comité de liaison du CODEV.

Mme LOMBARD expose la genèse du CODEV depuis 2018, de la constitution du pré-CODEV jusqu'à aujourd'hui, séance au cours de laquelle le CODEV expose deux premiers avis sur le schéma de développement économique de la Gascogne Toulousaine et sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Mme ROUSSEL explique les modalités de fonctionnement du CODEV et souligne la bonne dynamique des groupes de travail.

M. BRUSON présente l'avis formulé sur le Schéma de développement économique, en particulier sur le développement du marketing territorial nécessaire pour valoriser les entreprises du territoire, mais également la constitution de réserves foncières et l'animation du réseau des entrepreneurs du territoire. Il peut être intéressant de projeter ce schéma de développement économique dans le temps. La mobilité est un axe important à travailler également.

Mme ROUSSEL présente l'avis sur le PCAET. Elle souligne la qualité du travail engagé sur la mobilité, la maîtrise de l'énergie, la gestion des déchets et globalement sur la transition écologique. Le CODEV souhaiterait que soit développé l'approche pédagogique dans ces domaines pour faire connaître les actions mises en œuvre.

E, matière d'aménagement du territoire, le CODEV encourage la rédaction des Orientations d'Aménagement Programmées (OAP) qui permettent une bonne maîtrise du développement de l'urbanisation.

Le CODEV demande un retour écrit à ses contributions.

PARTIE 2

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 février 2020.

1.3 FONCTIONNEMENT INTERNE

1.3.1 Retrait de la commune de Fontenilles : étude financière et fiscale de Ressources Consultants Finances

Suite à l'avis défavorable du Bureau du 18/02 dernier sur la répartition du coût de l'étude, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 contre et 3 abstentions) de ne pas prendre en charge le financement de la phase 1 de l'étude ; celle-ci devant être financée en intégralité par la commune de FONTENILLES.

Résultat du vote

6 voix contre :

Mmes VITRICE (par procuration), DEGEILH et MM. DOLAGBENU, NIVERT (par procuration), LARROQUE et PAUL (par procuration)

3 Abstentions :

Mmes DUCARROUGE, MONFRAIX et M. TOUNTEVICH

1.3.2 Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée BL 437

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle BL 437 au profit de la parcelle BL 438 ;
- d'autoriser M. le Président à signer l'acte notarié afférent à cette servitude.

1.4 FINANCES

1.4.1 Examen et approbation des comptes de gestions 2019 du comptable public et vote des comptes administratifs 2019

1.4.1.1 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

1.4.1.2 Vote du compte administratif 2019 du budget principal

Monsieur le président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur (M. BELOU, Vice-président en charge des finances), quitte la séance pendant le vote du CA¹ 2019 du budget principal.

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019.

1.4.1.3 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « MCEF »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du BA² « MCEF » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

1.4.1.4 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « MCEF »

Monsieur le président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. BELOU, Vice-président en charge des finances, quitte la séance pendant le vote du CA 2019 du BA « MCEF ».

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « MCEF ».

1.4.1.5 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « Photovoltaïque »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du BA « Photovoltaïque » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

¹ Compte administratif

² Budget annexe

*1.4.1.6 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe
« Photovoltaïque »*

Monsieur le président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. BELOU, Vice-président en charge des finances, quitte la séance pendant le vote du CA 2019 du BA « Photovoltaïque ».

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Photovoltaïque ».

*1.4.1.7 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du
comptable public du budget annexe « Pont Peyrin III »*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du BA « Pont Peyrin 3 » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

*1.4.1.8 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe
« Pont Peyrin III »*

Monsieur le président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. BELOU, Vice-président en charge des finances, quitte la séance pendant le vote du CA 2019 du BA « Pont Peyrin 3 ».

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Pont Peyrin III ».

*1.4.1.9 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du
comptable public du budget annexe « Roulage »*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du BA « Roulage » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

*1.4.1.10 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe
« Roulage »*

Monsieur le président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. BELOU, Vice-président en charge des finances, quitte la séance pendant le vote du CA 2019 du BA « Roulage ».

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Roulage ».

1.4.1.11 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « Espèche »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du BA « Espèche » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

1.4.1.12 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Espèche »

Monsieur le président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. BELOU, Vice-président en charge des finances, quitte la séance pendant le vote du CA 2019 du BA « Espèche ».

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Espèche ».

1.4.1.13 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « Génibrat »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du BA « Génibrat » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

1.4.1.14 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Génibrat »

Monsieur le président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. BELOU, Vice-président en charge des finances, quitte la séance pendant le vote du CA 2019 du BA « Génibrat ».

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Génibrat ».

1.4.1.15 Examen et approbation du compte de gestion 2019 du comptable public du budget annexe « Les Martines »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du BA « Les Martines » dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

1.4.1.16 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Les Martines »

Monsieur le président, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. BELOU, Vice-président en charge des finances, quitte la séance pendant le vote du CA 2019 du BA « Les Martines ».

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Les Martines ».

1.4.2 Affectation du résultat 2019 du budget principal

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Virement à la section d'investissement (compte 1068) :	350 000,00 €
Section de fonctionnement (résultat reporté) :	898 306,45 €

1.4.3 Affectation du résultat 2019 du budget annexe « MCEF »

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Virement à la section d'investissement (compte 1068) :	15 000,00 €
Section de fonctionnement (résultat reporté) :	12 590,03 €

1.4.4 Vote du taux de CFE 2020 (Cotisation Foncière des Entreprises)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le taux suivant pour l'année 2020 :

- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :	32 %
--	-------------

1.4.5 Vote des taux de taxes ménages 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter les taux suivants pour l'année 2020 :

- TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti) :	5,22 %
- TFB (Taxe Foncière sur le Bâti) :	0,90 %

1.4.6 Vote du taux de TEOM 2020 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter le taux transmis par le SICTOM Est, identique depuis quatre ans, soit :

- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :	12.50 %
---	----------------

1.4.7 Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2020, à la somme de 130 000 € et d'autoriser le président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

1.4.8 Vote des budgets primitifs 2020

1.4.8.1 Budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 relatif au budget principal de la CCGT tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	15 307 246,00 €
- Recettes :	15 307 246,00 €

Section d'investissement

- Dépenses :	3 294 170,00 €
- Recettes :	3 294 170,00 €

1.4.8.2 Budget annexe « MCEF »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 relatif au BA « MCEF » tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	70 591,00 €
- Recettes :	70 591,00 €

Section d'investissement

- Dépenses :	59 129,00 €
- Recettes :	59 129,00 €

1.4.8.3 Budget annexe « Pont Peyrin III »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 relatif au BA « Pont Peyrin 3 » tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	1 401 738,00 €
- Recettes :	1 401 738,00 €

Section d'investissement

- Dépenses :	1 403 595,00 €
- Recettes :	1 403 595,00 €

1.4.8.4 Budget annexe « Roulage »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 relatif au BA « Roulage » tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	7 047 945,00 €
- Recettes :	7 047 945,00 €

Section d'investissement

- Dépenses :	7 466 313,00 €
- Recettes :	7 466 313,00 €

1.4.8.5 Budget annexe « Espèche »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 relatif au BA « Espèche » tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	1 326 534,14 €
- Recettes :	1 326 534,14 €

Section d'investissement

- Dépenses :	1 340 811,45 €
- Recettes :	1 340 811,45 €

1.4.8.6 Budget annexe « Génibrat »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 relatif au BA « Génibrat » tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	570 477,35 €
- Recettes :	570 477,35 €

Section d'investissement

- Dépenses :	645 299,00 €
- Recettes :	645 299,00 €

1.4.8.7 Budget annexe « Les Martines »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 relatif au BA « Les Martines » tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	521 939,00 €
- Recettes :	521 939,00 €

Section d'investissement

- Dépenses :	870 731,18 €
- Recettes :	870 731,18 €

1.4.8.8 Budget annexe « Photovoltaïque »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2020 relatif au BA « Photovoltaïque » tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	20 287,00 €
- Recettes :	20 287,00 €

Section d'investissement

- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

1.4.9 Budget principal : subventions d'équilibre 2020 au budget « EPIC Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine »

Vu le budget prévisionnel 2020 de l'EPIC³, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 92 749 € à l'EPIC OTGT pour l'année 2020.

1.4.10 Gers numérique : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle et d'une participation à l'investissement - année 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer à Gers numérique, pour l'année 2020, les subventions et contributions suivantes :

³ Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

- la contribution obligatoire de fonctionnement du budget principal pour un montant de 26 000 €,
- la participation forfaitaire à l'investissement sur le budget annexe pour un montant de 90 000 €,
- prévoir la dépense au budget principal 2020.

1.4.11 Orientation et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus

La Loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Ce droit est également ouvert aux membres des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des conseils généraux et régionaux.

Il rappelle que l'assemblée délibérante, par délibération n° 12062014-11 du 12/06/2014, a validé les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale en lien avec les compétences de la Communauté,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Selon l'article L2123.13 du C.G.C.T., la durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus, indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement, de séjour, de restauration et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Monsieur le Président propose que les conseillers qui souhaitent suivre une formation adressent une demande préalable à la C.C.G.T., au plus tôt, afin d'évaluer plus précisément les crédits disponibles pour chaque élu.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 2 000 € pour le BP 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant des dépenses indiqué ci-dessus pour l'année 2020,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la collectivité chapitre 65 – article 6535.

1.5 RESSOURCES HUMAINES

1.5.1 Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Vu la présentation du rapport au comité technique du 06/02/2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2019 sur l'égalité Femmes / Hommes.

1.5.2 Validation du plan de formation 2020

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le plan de formation 2020.

1.6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1.6.1 Approbation de la modification simplifiée du PLU de l'ISLE-JOURDAIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte du bilan de la mise à disposition ;
- d'adopter les modifications du projet à la suite de la mise à disposition au public, et des observations des personnes publiques associées ;
- d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de l'ISLE-JOURDAIN.

1.7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.7.1 ZAE du Roulage : convention d'occupation du domaine public entre la CCGT et la société EXCENT FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord à la société EXCENT FRANCE pour l'aménagement de places de stationnement sur le domaine public appartenant à la CCGT, sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme et du respect des conditions mentionnées dans la convention d'occupation du domaine public ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation du domaine public.

1.7.2 Approbation du protocole d'accord Territoire d'Industrie Gers-Tarn et Garonne

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le protocole d'accord du contrat Territoire d'Industrie Gers - Tarn et Garonne et d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord.

1.7.3 ZAE Pont Peyrin 3 : Dossier DETR 2020 - Adoption du plan de financement des travaux d'aménagement de la zone d'activités Pont Peyrin 3

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter auprès de l'État une subvention d'un montant de 564 571 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;
- de donner délégation au Président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'État.

1.8 PETITE ENFANCE

1.8.1 Multi accueil d'API en Gascogne : demande d'aide à la CAF pour le remplacement du lave-vaisselle

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération et de valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Montant HT	1 650 €	Fonds propres	330 €
		CAF du Gers	1 320 €
Total HT	1 650 €	Total HT	1 650 €

1.9 SPORT

1.9.1 Piscine : tarification 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la grille des tarifs 2020 (entrées et activités) qui suit et de donner délégation au Président pour les actes relatifs à la tarification des entrées et activités :

TARIFS PISCINE TERRITORIALE 2020	
ENTRÉES JOURNALIÈRES	
Adultes (+ de 14 ans)	4,00 €
Réduit (6 ans -14 ans / 65 ans et plus)	1,50 €
Tarif « Famille » 4 (2 Parents + 2 enfants) (1+3)	7,00 €
PASS LOISIRS	
Adultes (+ de 14 ans)	3,60 €
Réduit (6 ans -14 ans / 65 ans et plus)	1,35 €

CARTES 10 ENTRÉES	
Adultes (+ de 14 ans)	35,00 €
Réduit (6 ans - 14 ans / 65 ans et plus)	10,00 €
ABONNEMENTS SAISON	
Habitants du territoire de la Gascogne Toulousaine	
Saison adulte (+ 14 ans)	120,00 €
Saison Réduit (6 ans - 14 ans / 65 ans et plus)	55,00 €
Habitants des communes extérieures au territoire	
Saison adulte (+ 14 ans)	170,00 €
Saison Réduit (6 ans - 14 ans / 65 ans et plus)	78,50 €
TARIFS ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET ACCUEIL JEUNES	
Adultes (+ de 14 ans)	1,00 €
Enfant (6 ans - 14 ans)	1,00 €
TARIFS GROUPES SCOLAIRES PRIMAIRES extérieurs CCGT ET ÉLÈVES SECONDAIRES	
Primaire	15,00 € / h
Secondaire collégiens (public ou privé)	15,00 € / h
Secondaire lycéens (<i>actualisation annuelle</i>)	30,08 € / h
GRATUITÉ PISCINE TERRITORIALE	
Enfant moins de 6 ans / 80 ans et plus	
Groupes scolaires primaires de la CCGT	
Cartes 10 entrées agents de la CCGT et des communes	
Participation à l'opération « Été Jeunes" de l'année	
Sapeurs-pompiers du centre de secours de la CCGT	
Gendarmerie de la CCGT	
Police municipale de l'ISLE-JOURDAIN	
Visiteurs	
Personnes en situation de handicap (sur justificatifs)	
Accompagnant d'une personne en situation de handicap	
TARIFS PISCINE TERRITORIALE - ACTIVITÉS	
LOCATION TRANSAT	2,00 €
Initiation milieu aquatique	7,00 €
AQUAGYM (la séance)	7,00 €
AQUAGYM (10 séances)	60,00 €
AQUAGYM (carte saison)	300 € (2 séances hebdo.)
AQUABIKE (la séance de 30 mn)	12,00 €
AQUABIKE (les 10 séances)	100,00 €
AQUABIKE (location libre 30 mn)	6,00 €
AQUABIKE (Carte saison)	250 € (1 séance hebdo.)
Leçons NATATION (la séance)	15,00 €
Leçons NATATION (10 séances) - Valable max. 3 semaines	120,00 €
Tarif du couloir à l'heure (associations extérieures, entreprises ou prestataires privés)	15 € / h / couloir
Activité Sport Santé Adaptée	Définie par l'OIS
Cours de natation bi-hebdo	120,00 €
Soirée Diurne	Coût entrée normale
Entraînement comité d'entreprise	5,00 € entrée unitaire
Nouvelle carte (si perte de la 1ère)	2,00 €

1.9.2 Demande de labellisation « Terres de Jeux » (PARIS 2024)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acter et promouvoir sa politique en faveur du sport à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024,
- de décider de demander la labellisation « Terre de Jeux 2024 »,
- d'autoriser le Président à viser les documents nécessaires à la labellisation (candidature en ligne) dont la nomination d'un référent (élu ou technique) qui sera l'interlocuteur du territoire pour ce label.

1.10 QUESTIONS DIVERSES

M. LONGO informe les conseillers des portes ouvertes des fermes et de la tenue de l'assemblée générale des agriculteurs le 4 avril 2020.

M. IDRAC remercie l'ensemble des conseillers communautaires pour leur travail d'équipe qui a été mené en bonne intelligence et dans l'intérêt général. Il remercie en particulier M. LACROIX pour son accueil.

Le prochain conseil communautaire a été inscrit sur l'agenda le lundi 6 avril 2020, à 18 h 30, à l'ISLE-JOURDAIN.

La séance est levée à 22 h.

Ce compte-rendu a été affiché le 05/03/2020.

Le Président,


Francis IDRAC